

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mai 2005  
(convocation du 13 mai 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel  
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise  
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent  
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. HERITIE Michel à M. HOUDÉBERT Henri  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard  
M. LOTHaire Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry  
Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)  
M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel  
Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert  
M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick  
Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition du terrain et construction de 30 logements individuels locatifs, rue Prunier, "Les Diversités" - Emprunts principaux de 743.404 € et 2444.168 € - Garantie - Autorisation**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour deux emprunts principaux de 743.404 € et 2.444.168 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer respectivement l'acquisition du terrain et la construction de 30 logements individuels locatifs, rue Prunier, «Les Diversités» à Bordeaux

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à cette requête, et si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté Urbaine,

- Vu la demande précitée formulée par la Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE ;
- Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne ;
- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2021 du Code Civil ;
- Vu l'accord donné sur cette opération par la Ville de Bordeaux par lettre du 22 Octobre 2004 ;

.../...

## **DELIBERE**

**ARTICLE 1** : La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE pour le remboursement de deux emprunts principaux de 743.404 € et 2.444.168 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de financer respectivement l'acquisition du terrain et la construction de 30 logements individuels locatifs, rue Prunier, «Les Diversités» à Bordeaux.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont actuellement les suivantes :

PLUS Foncier : 743.404 €

- durée du prêt : 50 ans maximum
- durée du préfinancement : 18 mois
- taux d'intérêt actuariel : 3,40 % (révisable)
- progressivité des annuités au taux de : 0 % l'an (révisable)
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

PLUS Construction : 2.444.168 €

- durée du prêt : 35 ans maximum
- durée du préfinancement : 18 mois
- taux d'intérêt actuariel : 3,40 % (révisable)
- progressivité des annuités au taux de : 0 % l'an (révisable)
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement des contrats de prêts, si le taux du Livret A applicable, est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement des contrats de prêts.

**ARTICLE 3** : La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale des prêts, soit 18 mois maximum de préfinancement suivi d'une période d'amortissement de 50 ans et 35 ans maximum, à hauteur des sommes de 743.404 € et 2.444.168 € majorées des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période selon la procédure décrite en annexe à la présente délibération.

**ARTICLE 4** : Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur, adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

.../...

**ARTICLE 5** : Le Conseil de Communauté s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**ARTICLE 6** : Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, les contrats de prêts qui seront passés entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE, et à signer la convention et les différents avenants fixant les conditions de notre garantie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
7 JUIN 2005

M. HENRI HOUDEBERT

